FAITS DIVERS

IVRY

Accident : deux motards blessés

Ils roulaient pourtant tranquillement sur leur moto et étaient passés au feu vert. Mais c'était sans compter un camion qui a fait subitement demi-tour, hier vers 16 h 30 à l'angle de la rue des Péniches et la rue Galilée, près de la Seine, à Ivry. Les deux passagers de la moto, un homme et une femme, ont été violemment percutés et sont tous deux tombés. Dans un état grave, souffrant tous deux d'un traumatisme facial et d'une luxation du coude, ils ont été transférés à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris et à Henri-Mondor à Créteil.

VIVRE DANS LE VAL-

JUSTICE

Le manque de magistrats risque de priver de sortie les détenus

Les détenus de la maison d'arrêt de Fresnes pourront-ils bénéficier pleinement de remises de peine ou de permissions de sortie cet été ? Ces dispositifs, inscrits dans la loi, pourraient être perturbés durant la période estivale. La semaine dernière, Nathalie Bécache, procureur de Créteil, a décidé que le parquet ne siégerait pas physiquement à trois des neuf commissions de l'application des peines (CAP) programmées entre juillet et août à Fresnes.

Composées notamment d'un juge de l'application des peines (JAP), d'un représentant du parquet ou encore d'un membre de la direction pénitentiaire, ces commissions étudient toutes les demandes de réductions de peine déposées par les détenus. Motif invoqué par la procureur : beaucoup de magistrats sont en vacances. Pour pallier l'absence du ministère public, Nathalie Bécache a néanmoins proposé que les réquisitions soient prises en différé par écrit.

> *La surpopulation plus la chaleur qui est attendue, ça peut être dramatique*
> SOPHIE PLASSART, JUGE D'APPLICATION DES PEINES, MEMBRE DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

Une suggestion qui a provoqué l'indignation des juges. « Cela entraînera la suppression pure et simple de ces CAP », assure Sophie Plassart, JAP et membre du Syndicat de la magistrature (SM). Le code de procédure pénale dispose en effet qu'en « l'absence de l'un de ses membres de droit, la commission de l'application des peines n'est pas valablement réunie ». Selon le syndicat, ce sont plus de deux cents dossiers de détenus qui sont susceptibles de ne pas être examinés. « On risque de se retrouver avec des situations de détention arbitraire », prévient Sophie Plassart.

Le syndicat de la magistrature s'inquiète surtout des répercussions de cette décision sur la population carcérale de la deuxième prison française. « Avec 2 541 écroués pour 1 444 places, soit un taux d'occupation de 170 %, la détention à Fresnes est déjà très tendue, rappelle Sophie Plassart. La surpopulation plus la chaleur qui est attendue, ça peut être dramatique. »

Vendredi, pour protester contre cette décision, les JAP de Créteil ont boycotté la traditionnelle assemblée générale des magistrats du siège et du parquet. « Tout ça, c'est de la désinformation, éructe Nathalie Bécache, très agacée par ce début de polémique. Il n'y aura pas de suppression de CAP, nous sommes encore en discussion. Cependant, les magistrats du parquet ont aussi le droit d'avoir des vacances. On n'a pas que ça à faire… »

En toile de fond, ce problème est révélateur du manque de magistrats dont souffrent la plupart des parquets de France, dont celui de Créteil. « Le reste de l'année, au prix de très longues journées, on arrive grosso modo à assurer nos missions. Mais en été, entre les comparutions immédiates, la permanence téléphonique, les CAP ou encore le suivi des dossiers, ce n'est plus possible, témoigne un magistrat. La délinquance ne part pas en vacances. »

VINCENT VERIER

CRÉTEIL

… Les Roms menacés d'expulsion